



Assemblée générale

Distr. générale
26 octobre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Points 41, 123 et 124 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session d'organisation et à sa première session de fond de 2005

Sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport dans lequel le Secrétaire général présente les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session d'organisation et à sa première session de fond de 2005 (A/60/396). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements complémentaires.

2. Les prévisions révisées résultent d'une série de résolutions et de décisions du Conseil économique et social, qui sont énumérées dans le rapport du Secrétaire général. Le coût intégral de chaque résolution ou décision est indiqué dans le rapport, qui précise si les dépenses peuvent être financées au moyen des ressources approuvées ou supposent l'ouverture de crédits supplémentaires (sect. II, par. 5 à 77), la ventilation entre les deux catégories étant récapitulée en annexe.

3. Comme indiqué au paragraphe 78 du rapport, les incidences financières des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session d'organisation et à sa première session de fond de 2005 s'élèvent à 4 143 300 dollars. Le Comité consultatif note que, sur ce total, 3 571 300 dollars peuvent être financés au moyen des crédits ouverts pour l'exercice 2004-2005 ou prévus pour l'exercice 2006-2007. Pour financer le solde de 572 000 dollars, il faudrait inscrire des crédits supplémentaires à quatre chapitres du budget-programme de l'exercice 2006-2007, soit 414 700 dollars au chapitre 2 (Affaires de



l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 13 500 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), 129 200 dollars au chapitre 23 (Droits de l'homme) et 14 600 dollars au chapitre 28E (Administration, Genève).

4. Le Comité consultatif note que les incidences financières de la décision 2005/292, relative à l'organisation des travaux de la soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, sont estimées à 169 400 dollars (voir par. 72 à 75). Ayant demandé des précisions, il a appris que ces prévisions pourraient devenir obsolètes du fait de la mise en œuvre des dispositions figurant dans le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), adopté en septembre 2005.

5. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose au paragraphe 83 de son rapport d'imputer sur le Fonds de réserve, conformément aux procédures établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, les dépenses d'un montant net de 572 000 dollars mentionnées au paragraphe 3 ci-dessous. En principe, cela suppose que l'Assemblée prenne note à ce stade du montant des crédits supplémentaires nécessaires et procède à leur ouverture vers la fin de la session, après examen de l'état récapitulatif des dépenses imputables au Fonds de réserve qui sera présenté par le Secrétaire général. **Néanmoins, le montant en question étant relativement faible, le Comité estime qu'il est sans doute inutile d'ouvrir un crédit supplémentaire. En conséquence, il recommande que le montant qui sera éventuellement nécessaire soit indiqué dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.**